

11803 - Le partage de la succession d'un homme qui a laissé comme héritier son épouse, sa mère, son frère et sa sœur

La question

Un homme décédé à laissé son épouse, sa mère, son père et sa sœur... Comment répartir sa succession entre ces héritiers ?

La réponse détaillée

La succession de cet homme doit être répartie entre ses héritiers de la manière suivante :

L'épouse recevra le quart 1/4

La mère recevra le sixième 1/6

Le frère et la sœur recevront le reste, le mâle ayant le double de la part de la femelle.

Si la succession portait sur 18 000 par exemple, l'épouse aurait 4500, la mère 3 000 et la sœur aura 3500 et le frère 7 000. Allah le sait mieux.